

# PROJET D'ETABLISSEMENT

Document validé en Conseil d'Administration en date du 09/01/2014

# PROJET SOCIAL

Le développement de l'activité du multi-accueil Trotti'Nous à Guignicourt entre dans le cadre de la politique sociale et familiale de l'Association Familles Rurales, et du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP).

De la compétence de la Communauté de Communes, l'établissement est géré par l'Association Familles Rurales de Guignicourt, composée de parents bénévoles.

Son souhait est d'accueillir les enfants dans une dynamique ouverte aux besoins des familles dans leur diversité.

Le multi-accueil a pour fonction d'offrir aux familles un service flexible leur permettant de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle.

## **1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE**

L'établissement Trotti'Nous est implanté sur la commune de Guignicourt. Elle appartient au Canton de Guignicourt (anciennement canton de Neufchâtel) et à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (48 communes). Le village compte 2196 habitants.

La commune connaît un fort succès grâce à sa situation géographique, elle est située au carrefour de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, à 20 Km au nord de Reims et à 25 Km au sud de Laon.

Elle est desservie par une liaison ferroviaire régulière (et un réseau de transport collectifs permettant la liaison des villages avoisinants) située à moins de 30 minutes de l'axe TGV Nord-Est.

Elle est à proximité immédiate d'un axe auto-routier en liaison directe avec Paris (1h30 par autoroute A4) et Lille (2h00 par autoroute A26 et A1).

Guignicourt est une petite ville paisible bénéficiant de tous les services de proximité, la présence de nombreux commerces, professionnels de santé et professions libérales, d'une gendarmerie, d'artisans, industries, d'un pôle médical, d'un Multi-Accueil, d'une école maternelle, d'une école primaire, d'un collège, une cantine, un service périscolaire et de nombreuses infrastructures sportives favorisent l'implantation de nombreuses familles. Une permanence sociale est également proposée aux habitants (assistante sociale, CPAM, CAF).

L'évolution démographique de la commune est étroitement liée à la construction de nouveaux logements, en forte expansion depuis plusieurs années.

Le nouveau lotissement du « Pommerond » compte plus de cinquante habitations occupées par des familles ayant des enfants de moins de dix ans.

Le lotissement « OPAL » accueille quant à lui, depuis 2012, 13 habitations comprenant pour la majorité des familles ayant des enfants en bas âge.

De plus, le prix modéré du terrain à bâtir sur la commune attire les jeunes couples.

A l'échelle de la Communauté de Communes, la population totale dépasse les 20 000 habitants, avec une densité restant toutefois faible (34,5 habitants/km<sup>2</sup>), révélatrice de sa caractéristique rurale.

La Champagne Picarde est un territoire jeune avec 38 % de moins de 30 ans et 22,65 % de 30-44 ans.

9 433 actifs, soit 73 % de la population, sont en âge de travailler.

88,5 % des actifs, sur le territoire, occupent un emploi.

Le taux de chômage était de 8,4 % en 2006.

En 2006, la part des 0-3 ans représentait 4 % de la population, soit une progression significative sur 1999/2006 (+ 39 %).

La croissance démographique, depuis plusieurs années, a accentué la demande de services sur le territoire.

## **2. LES ATTENTES DE LA POPULATION EN MATIERE DE PETITE ENFANCE**

30 % des habitants du territoire ont le sentiment que les besoins en assistantes maternelles ne sont pas suffisamment couverts bien que 296 assistantes soient recensées.

Jusqu'à présent, seuls 2 établissements d'accueil du jeune enfant proposaient un accueil collectif (régulier ou occasionnel) sur le territoire ; Trotti'Nous à Guignicourt et l'Envol à Marchais pour un total de 45 places (25 et 20).

Le redécoupage géographique des cantons ; incluant des nouvelles communes, voit l'arrivée sur le territoire en 2014 de Corbeny et donc de la micro-crèche qui y est implantée. 10 places d'accueil collectif s'ajoutent ainsi, portant la capacité d'accueil en EAJE sur le territoire à 55 places.

Pour les 4/6 ans qui représentent 4 % de la population, la présence de structures d'accueil semble insuffisante pour la population, en dépit d'une politique ambitieuse de la Communauté de Communes.

A l'échelon de l'ensemble de la CCCP, 29 % des foyers avec enfants de 3 - 6 ans font valoir des manques ou des attentes concernant l'accueil périscolaire des enfants, matin, midi et soir en dehors de l'école.

En matière d'offre culturelle, le constat est similaire avec de fortes attentes des populations en dépit des compétences exercées par la CCCP en termes d'animation de projets culturels (18 points de lecture, école de musique de Sissonne et Guignicourt...).

A noter toutefois l'ouverture récente d'une antenne de la bibliothèque départementale sur la commune de Condé sur Suipe.

### **3. LES BESOINS DES FAMILLES FREQUENTANT L'ETABLISSEMENT**

Le succès constant de Trotti'Nous, la demande sans cesse renouvelée pour un accueil régulier et un élargissement de l'amplitude horaire ont favorisé la mise en place du service multi-accueil en 2008.

La demande ne cesse de s'accroître depuis lors pour de l'accueil régulier, surtout concernant des nourrissons dont les parents recherchent un mode de garde unique en collectivité.

La demande exprimée par les familles pour l'accueil occasionnel reste toutefois réelle, bien que plus mesurée, et concerne essentiellement des enfants âgés de plus de 18 mois.

Chaque année, quelques familles nous sollicitent également pour un accueil ponctuel afin de faire face à une situation exceptionnelle (maladie, changement de situation familiale, problématique avec un autre mode de garde -assistante maternelle, grands-parents...-).

Depuis l'ouverture de l'établissement multi accueil en 2008, une diversification de la typologie des familles accueillies a été observée (monoparentales, recomposées, fratries rapprochées, enfants accueillis chez les grands-parents...):

- Présence de plus en plus représentative de familles actives, originaires des grandes agglomérations avoisinantes, qui viennent s'installer sur le territoire pour bénéficier d'un cadre de vie rural, tout en bénéficiant des pôles d'attraction des agglomérations régionales.  
Ces familles ont des demandes et des besoins précis quant aux services offerts à proximité de leur domicile.
- Présence également toujours manifeste de familles : en situation de précarité, sans activité professionnelle, et/ou rencontrant des difficultés familiales ou éducatives avec leur(s) enfant(s)

Les familles expriment donc des besoins :

- De service : qui soit adapté aux contraintes personnelles, familiales et professionnelles
- De qualité : les notions de qualité dans l'accueil, l'encadrement, les soins dispensés, et l'environnement autour de l'enfant sont incontournables pour toutes les familles qui nous confient leur(s) enfant(s); ainsi que dans la relation parents/enfant/professionnels où doit se dégager le professionnalisme de l'équipe encadrante
- D'accompagnement éducatif : aussi bien dans le cadre des accueils occasionnels, où les familles viennent au devant de l'établissement pour obtenir un soutien

extérieur à l'éveil et à la socialisation de leur enfant, que dans le cadre des accueils réguliers ; car le rôle éducatif de l'équipe est prépondérant auprès des familles et des enfants fréquentant quotidiennement l'établissement.

#### **4. L'OFFRE PROPOSEE PAR L'ETABLISSEMENT**

Le fonctionnement et l'offre de l'établissement multi accueil semblent répondre en cohérence aux demandes très variées d'accueil qui sont formulées.

- Le fonctionnement

L'établissement est géré par l'Association familles Rurales de Guignicourt, sous la compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

L'Association gestionnaire assure la responsabilité morale, financière et fonctionnelle, ainsi que la fonction d'employeur des salariés du multi accueil.

L'organisation quotidienne de l'établissement est assurée, par délégation de l'Association, à la directrice ; celle-ci exerce l'autorité hiérarchique sur le personnel et organise l'accueil dans le respect des textes et lois en vigueur régissant l'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.

La directrice met en place le règlement de fonctionnement et veille à son application auprès du public accueilli.

La directrice et l'Educatrice de Jeunes enfants s'assurent de la mise en place du projet éducatif ; dont les applications concrètes sont réfléchies et déclinées avec l'ensemble de l'équipe professionnelle dans le projet pédagogique de l'établissement.

La continuité de direction s'exerce dans le cadre d'une délégation de compétence établie conjointement avec la directrice, l'Educatrice de Jeunes Enfants et l'équipe de professionnelles.

- L'offre d'accueil

Les possibilités d'accueil sont déterminées par un agrément délivré par la PMI<sup>1</sup> et publié au Journal Officiel.

L'arrêté en vigueur stipule que l'établissement peut accueillir jusqu'à 25 enfants par heure de 0 à 3 ans révolus.

Les horaires d'ouverture aux familles sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45.

---

<sup>1</sup> PMI : Protection Maternelle et Infantile.

La souplesse de l'accueil demeure une de nos priorités ; pour répondre au mieux aux besoins des familles. Pour ces raisons, l'accueil peut-être :

- Régulier
- Occasionnel
- D'urgence

La structure garantit un accueil sans condition (de ressources, d'activité professionnelle...) et favorise ainsi la mixité sociale.

En raison de l'accroissement des demandes, l'établissement accorde à ce jour une priorité à l'accueil :

- Des familles issues du territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde
- Des fratries au sein d'une même famille
- Des enfants non scolarisés

Les enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique, compatible avec la vie en collectivité, peuvent être accueillis dans l'établissement dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé. Les demandes en ce sens restent toutefois rares dans l'établissement.

L'accueil au sein de l'établissement peut constituer un mode de garde :

- exclusif : pour des familles souhaitant un accueil exclusivement en collectivité
- partagé : des familles souhaitant, par choix ou par obligation (personnelle, familiale ou professionnelle), bénéficier d'un accueil mixte alliant collectivité et accueil individuel

Nous visons ainsi à favoriser la complémentarité des différents co-éducateurs et à constituer un véritable réseau social entourant l'enfant et sa famille.

- Les limites ressenties

Depuis 2012, la forte fréquentation, en constante progression, nous a fait prendre conscience de nos limites humaines et matérielles dans notre établissement :

- Manque d'espace (96m<sup>2</sup> d'espace de vie commun pour les enfants, tous âges confondus, manque d'espaces de stockage, impossibilité d'accueillir plus de 20 enfants lors des repas et lors des siestes faute de place dans les espaces de vie et les chambres, alors que nous aurions l'opportunité d'en accueillir 25 du fait de notre agrément...)
- Difficulté de faire cohabiter différents groupes d'âges (absence de séparation physique entre les espaces des « bébés » et les espaces des enfants plus grands, manque d'insonorisation, pas d'espace ni de matériel adapté à l'accueil des plus de 4 ans dans nos locaux)
- Limites humaines d'encadrement (4 professionnelles au quotidien présentes pour 25 enfants, conformément à la législation en vigueur, difficulté pour le pôle

direction de trouver la possibilité de s'extraire de l'effectif encadrant les enfants pour exercer ses fonctions propres...)

Ce constat a permis de mettre en évidence la nécessité de poser certaines limites et de réorganiser les temps de travail des professionnelles, dans le souci de préserver la qualité et la sécurité de l'accueil :

- Depuis 2012 : Restriction quantitative de l'accueil des enfants scolarisés, puis finalement, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, interruption totale de l'accueil des plus de 4 ans, au profit des enfants non scolarisés.
- Répartition des enfants par groupes d'âges et définition du nombre de bébés et de « grands » pouvant être simultanément présents (au sein de l'agrément d'accueil en vigueur), et instauration d'une référence professionnelle pour chaque groupe d'enfants
- Tentative de redéfinition des plannings pour ménager des temps de travail dédiés aux missions de direction, et renforcer au contraire l'effectif à son maximum sur les temps forts de la journée (accueils, repas...)

Si l'aménagement actuel est plutôt satisfaisant, le fonctionnement reste à flux tendu et nous constatons qu'un manque persiste et tend même à s'accroître du fait des nombreuses demandes non satisfaites pour l'accueil de nouveaux enfants :

- Impossibilité d'accueillir plus d'enfants au sein de l'effectif actuel malgré une demande pressante des familles (pour des accueils avec repas notamment). Cette situation limite de fait l'optimisation de notre taux de fréquentation car, faute de place le midi, les familles optent pour une autre solution d'accueil lorsque nous ne pouvons leur proposer que des demies-journées.
- Impossibilité d'envisager une extension de l'agrément d'accueil à plus de 25 enfants du fait des locaux actuels.
- Absence de solution d'accueil régulier pour les enfants âgés de 4 à 6 ans : l'existence d'un service périscolaire sur la commune ne pallie la problématique qu'en partie car les familles restent sans solution d'accueil les mercredis.

## **5. LES MOYENS A DISPOSITION**

- Financiers

L'établissement fonctionne grâce aux financements :

- de la CNAF, dans le cadre de l'offre de Prestation de Service Unique délivrée par la CAF de l'Aisne
- de la MSA, dans le cadre également de la Prestation de Service
- de la Communauté de Communes de Champagne Picarde, dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse.

- Du Conseil Régional de Picardie, sur sollicitation pour des aides ponctuelles (aide à l'embauche, aide à la mise en place de l'accueil d'un enfant en situation de handicap...)
- Des familles, via les participations familiales versées en contrepartie des accueils.

L'Association Familles Rurales, dans son rôle de gestionnaire, récolte également chaque année des fonds propres par des actions évènementielles (loto...)

Trotti'Nous est implanté dans des locaux appartenant à la municipalité de Guignicourt, sous couvert d'un loyer pris en charge par la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

L'entretien extérieur des espaces verts et les menus travaux intérieurs sont assurés, à la demande, par les employés municipaux. Les services sont facturés annuellement en fonction du volume horaire réalisé.

La mairie tient à disposition de l'Association des locaux, gracieusement, pour la réalisation de ses évènements ponctuels (réunions parentalité, fêtes avec les familles, Assemblée Générale...)

- Humains

- La Fédération Départementale Famille Rurales de l'Aisne apporte un appui logistique à notre association locale et nous accompagne dans des actions menées (individuellement ou collectivement) en faveur de la parentalité (service "Questions de Parents", mise à disposition d'une psychologue...).
- Les conseillers techniques de la CAF apportent également leur appui régulier au fonctionnement de l'établissement, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et réglementaire.
- Le médecin chef de PMI et la Puéricultrice conseillère technique petite enfance du Conseil Général de l'Aisne apportent leur soutien continu auprès des équipes, en s'assurant du respect des règles en vigueur, dans un souci constant de qualité d'accueil respectant la bienveillance envers les professionnels, les enfants accueillis et leurs familles.
- Les conseillers Petite Enfance de la Communauté de Communes de Champagne Picarde participent, quant à eux, à l'élaboration de la politique Petite Enfance sur le territoire et au développement des actions partenariales entre les différents acteurs présents (RAM, l'Envol, Trotti'Nous, ALSH...)
- Les bénévoles de l'Association Familles Rurales de Guignicourt (les membres du bureau et du Conseil d'Administration) et familles adhérentes contribuent à la réalisation d'activités, sorties, évènements divers...



- Le médecin attaché à l'établissement a un rôle de conseil et participe à la mise en place de protocoles médicaux applicables par les professionnels, en partenariat avec la directrice de l'établissement.

## **6. L'AVENIR DE L'ETABLISSEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE**

Le Plan local d'Urbanisme de la commune de Guignicourt va permettre l'installation de nouvelles familles par la construction de nouveaux logements dans les prochaines années.

La démographie étant, de même, sur l'ensemble du territoire de la CCCP ; en faveur d'un accroissement des naissances, du fait d'une présence majoritaire d'adultes en âge de fonder une famille, nous avons acquis la certitude que la demande de fréquentation va continuer à croître dans les années à venir.

L'établissement accusant déjà, depuis 2 ans, une augmentation de demandes ne pouvant être satisfaites (fin 2013, 11 familles restaient en attente d'un accueil éventuel au sein de l'établissement), il paraît indispensable d'envisager un agrandissement de la capacité d'accueil de l'établissement.

Cette perspective doit être évoquée rapidement avec les élus locaux pour qu'une réponse d'accueil plus élargie puisse être proposée aux familles dans un avenir proche. La perspective indispensable d'un agrandissement des locaux doit toutefois s'inscrire dans une réflexion plus globale face à l'avenir de l'établissement afin de conjuguer au mieux l'offre à la demande, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement (en termes d'occupation des locaux actuels, de travaux d'aménagement ou de mises aux normes à mener notamment).

Un axe de développement pourrait également se concrétiser par la réalisation d'une Maison de la Petite Enfance sur le territoire, dans des locaux dont la Communauté de Communes serait propriétaire, qui pourrait regrouper différents services en faveur de l'enfance autour d'un projet moral commun.

Ainsi, au sein des mêmes locaux pourraient se côtoyer, par exemple, le relais assistantes-maternelles, un lieu d'accueil parent-enfant avec un point information sur les services jeunesse (accueil de la petite enfance, ALSH, informations culturelles...)... et le multiaccueil Trotti'Nous dans une version « agrandie », avec éventuellement un service dévolu à l'accueil occasionnel des 3-6 ans.

En terme de gestion ; la communauté de communes va procéder, courant 2014, à un appel d'offre pour assurer une véritable délégation de services publique envers Trotti'Nous.

Nous prenons donc conscience que l'Association Familles Rurales ne sera peut être plus à l'avenir l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Quoiqu'il en soit, Trotti'Nous souhaite que puissent être maintenues, à l'avenir, les valeurs fondamentales qui ont forgé son identité :

- La convivialité
- La mixité sociale
- L'ouverture sur l'extérieur

# PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de Trotti'Nous s'inscrit dans le cadre institutionnel réglementant l'accueil du jeune enfant. Les décrets 2007-230 du 20 février 2007 et 2010-613 du 7 juin 2010 intégrés au Code de la Santé Publique mettent en avant le caractère éducatif des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants et la nécessité de formaliser les objectifs éducatifs dans le projet d'établissement.

Le projet éducatif de Trotti'Nous se définit en lien au projet social, en s'appuyant des différents travaux des professionnels éducatifs et médico-sociaux du 20ème siècle (Winnicott, Dolto, Pickler, Bowlby...). L'influence de ces auteurs permet de créer une cohérence éducative s'engageant en faveur de la bientraitance de l'enfant accueilli et de sa famille.

L'établissement adhère à la Charte Qualité départementale en matière d'accueil du Jeune Enfant.

## Objectif Global :

L'Association Familles Rurales s'est fixée pour objectif global de proposer un accueil individualisé pour chaque enfant, sans condition ni distinction, en tenant compte de sa situation familiale.

L'accueil de l'enfant nécessite une indispensable prise en compte de son milieu familial. Nous avons donc choisi, en tant qu'association familiale de proximité, de penser l'accueil à partir des situations familiales vécues et/ou observées sur le territoire, tout en considérant le bien-être de l'enfant comme étant la préoccupation essentielle et principale des professionnelles.

La réflexion éducative se décline donc autour de 3 axes complémentaires, constitutifs de la relation triangulaire indispensable à toute prise en charge d'un enfant :

- **La famille**
- **L'enfant accueilli**
- **Les professionnels**

# 1. LA FAMILLE

**Objectif spécifique : Répondre aux demandes des familles, dans le respect de leur identité et de leurs besoins singuliers**

## 1.1 Proposer un accueil « souple » et adapté aux différentes demandes formulées

L'établissement offre un accueil rural journalier de proximité, régulier ou occasionnel, pour les jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45.

Trotti'Nous est ainsi à disposition de toutes les familles qui souhaitent trouver un lieu d'accueil, ponctuel ou régulier, pour socialiser leur enfant et rencontrer des professionnelles de la petite enfance.

## 1.2 Favoriser la mixité et la solidarité en milieu rural

Trotti'Nous est pour les familles un lieu d'échanges où chacun peut s'impliquer. Il est essentiel de continuer à créer un espace convivial qui permet aux familles de se rencontrer, de rompre l'isolement et créer des liens en dehors de toute considération d'appartenance sociale. Les actions menées visent à :

- une plus grande participation des familles dans la vie de Trotti'Nous
- à renforcer les relations enfants / parents / professionnelles,
- à rompre l'isolement des familles avec des rencontres, des échanges, des évènements festifs réguliers

## 1.3 Soutenir la fonction parentale

Trotti'Nous est parfois le seul lieu où les parents rencontrent un professionnel de la petite enfance. C'est pourquoi, très souvent le personnel est amené à écouter, conseiller et orienter la famille. Il est important que ce rôle « éducatif » puisse s'enrichir et se formaliser en termes de développement d'actions nouvelles au sein du multi-accueil.

La réalisation de rencontres parentalité, avec des intervenants extérieurs spécialisés par thématiques, permet de répondre aux inquiétudes des parents et soutenir la parentalité, individuellement et collectivement

# 2. L'ENFANT

**Objectif spécifique : Favoriser l'individuation de l'enfant accueilli (estime de soi, éveil, autonomie et socialisation)**

## 2.1 Accompagner la séparation parent/enfant

Afin de faire en sorte que la séparation entre l'enfant et ses parents se passe dans les meilleures conditions possibles, une relation de confiance doit absolument s'établir entre les parents, les professionnelles et les enfants.

La période d'adaptation permet aux parents et à l'enfant d'appréhender la séparation en douceur, de façon réfléchie ; et non de façon subie.

## 2.2 Prendre en compte le rythme de chaque enfant

Les activités mises en place doivent favoriser l'émergence de l'estime du soi chez le tout-petit, en valorisant ses compétences et en l'accompagnant dans le développement de l'autonomie et vers une socialisation progressive.

Un accent particulier est mis sur la qualité de l'environnement de l'enfant accueilli, car l'enfant doit se sentir sécurisé pour pouvoir évoluer sereinement.

## 2.3 Promouvoir l'éveil par le jeu

Le jeu libre et l'activité spontanée du bébé et du jeune enfant sont inhérents à son développement, c'est par le jeu que le "je" se construit.

L'itinérance ludique, par la proposition de jeux libres accessibles dans les différents espaces, permet l'exploration sécurisée et suscite la curiosité de l'enfant, qui pourra alors développer ses capacités motrices, psychiques et créatives.

Les propositions éducatives « dirigées » (ateliers manuels...) tiennent compte de ce besoin spécifique d'expérimentation et de découverte, où la production de l'enfant ne doit pas être considérée comme une fin en soi.

## 2.4 Favoriser la socialisation progressive

L'enfant est un être social, dès son plus jeune âge, en recherche de relation avec le monde qui l'entoure. Toutefois sa capacité à vivre avec ses pairs se développe progressivement entre l'âge de 0 et 3 ans.

Les professionnelles encouragent l'enfant à développer sa communication verbale et non verbale pour l'aider à se construire et à trouver sa place dans le groupe.

Le passage progressif du milieu familial au milieu collectif, par les rencontres et les échanges avec les autres enfants, favorise la socialisation de l'enfant en âge préscolaire.

## 2.5 Prévenir l'illettrisme

Par des actions en faveur de l'accès au livre, de lecture à voix haute, manipulation de l'objet-livre... (action partenariale avec Lire et faire Lire)

## 2.6 Accueillir l'enfant à besoins spécifiques

L'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique est accueilli dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé établi avec les parents, l'infirmière puéricultrice directrice et le médecin rattaché à l'établissement.

L'enfant accueilli dans ce contexte partage les différentes activités au sein du groupe, afin de valoriser ses capacités.

## 3. LES PROFESSIONNELS

### **Objectif spécifique : Développer et maintenir la cohérence éducative au sein de l'établissement, en lien avec les partenaires professionnels**

#### 3.1 Fédérer une équipe pluridisciplinaire et conjuguer les savoirs dans l'intérêt de l'enfant accueilli

Le personnel d'accueil est composé d'une équipe pluridisciplinaire visant à apporter une prise en charge holistique de l'enfant et de sa famille :

- La direction est assurée par une Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat
- L'équipe accueillante est composée d'une Educatrice de Jeunes Enfants diplômée d'Etat, d'Auxiliaires de Puériculture diplômées d'Etat et de personnes titulaires d'un CAP Petite Enfance
- La continuité de direction est assurée par l'Educatrice de Jeunes Enfants et les Auxiliaires de Puériculture, par délégation de compétences et de missions
- Le personnel technique et administratif fait partie intégrante de l'équipe

La compétence du personnel de Trotti'Nous concourt à la qualité de l'accueil du jeune enfant par des actions éducatives et de santé auprès du public.

Le personnel est soumis au secret professionnel et au devoir de réserve.

Il se doit d'être réactif aux besoins et demandes exprimés par les familles, en faisant preuve d'adaptabilité, de neutralité et de bienveillance en toute circonstance.

L'équipe accueillante est particulièrement attentive à la socialisation progressive du jeune enfant au sein de la collectivité, qui consiste à développer sa capacité de séparation et d'autonomisation.

Le personnel de Trotti'Nous a également un rôle d'accompagnement, d'écoute et de conseil des familles, incluant une action sociale, en lien avec les partenaires.

### 3.2 Améliorer la formation des professionnels

Parce que la qualité d'accueil dépend des qualités professionnelles mises en œuvre au quotidien, l'Association Familles Rurales favorise la formation continue des salariés travaillant auprès des enfants : formations du Réseau Aisne Petite Enfance, Réseau des Directrices d'EAJE du département, participation aux conférences, rencontres... proposées sur le territoire

### 3.3 Travailler les pratiques professionnelles et favoriser la communication au sein de l'équipe pédagogique

Par la réalisation de réunions pédagogiques régulières (mensuelles) pour coordonner les activités et discuter des situations éducatives

Adhésion de l'ensemble des salariées aux règles internes de fonctionnement

### 3.4 S'ouvrir vers l'extérieur en développant la collaboration avec les acteurs locaux et les partenaires sanitaires et socio-éducatifs

L'appui des partenaires impliqués dans notre projet est indispensable à l'exercice de notre mission socio-éducative :

- la fédération Familles Rurales de l'Aisne
- le Conseil Général (PMI)
- l'UDAF (action partenariale avec l'Association "Lire et Faire Lire")
- les Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces
- les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
- le médecin référent de l'établissement
- l'Association Famille Enfance et Réseaux Sociaux (FERS) de l'Aisne

Nous voulons également traduire cette volonté de partenariat par le maintien et le développement de passerelles externes vers :

- les écoles de Guignicourt
- la bibliothèque départementale
- le Relais Assistante Maternelle de la Champagne Picarde
- le multi accueil l'Envol de Marchais
- les établissements de formation aux métiers des secteurs sanitaires et socio-éducatifs